



LE MAG

N° 03
automne
2019

Le magazine de la
Communauté de Communes
Lyon Saint Exupéry en
Dauphiné

ACTEURS

Agir aujourd'hui pour préparer demain

dossier

**Travaux :
Ouverture
imminente
pour la piscine
intercommunale**



édito

**Chère Madame,
Cher Monsieur,**

Depuis des décennies, les 36 000 Communes qui composent notre pays sont considérées comme une faiblesse pour administrer efficacement notre territoire. C'est de là que sont nées les Communautés de Communes, malgré les réticences de certains élus, qui voyaient en elles une perte d'autonomie. Sur notre territoire, la Communauté de Communes a été conçue dans le souci permanent du respect de l'autonomie de chacune d'elles, selon un principe clair : l'intercommunalité bien pensée doit être librement consentie.

Aujourd'hui, le désengagement de l'Etat, avec des dotations financières aux Communes régulièrement diminuées, avec des compétences augmentées et des Lois contraignantes (Loi NOTRe, Loi GEMAPI...) oblige les Communautés de Communes à faire face. Pour la Communauté de Communes de Lyon St Exupéry en Dauphiné (LYSED), les compétences initiales d'aménagement du territoire, de développement économiques et d'environnement se sont étendues, au 1^{er} janvier 2016, à la collecte et au traitement des déchets, à la gestion de la station d'épuration (qui n'avait plus d'autorisation de fonctionner depuis le 31 décembre 2008), puis, avec la volonté de tous, à la piscine intercommunale de Charvieu, qui permettra à tous nos élèves de pratiquer la natation scolaire à la rentrée, avant de s'ouvrir à l'aquagym et à l'apprentissage de la

natation à l'automne et au public par la suite. S'ajoute les compétences concernant la politique du logement et du cadre de vie, la protection et la mise en valeur de l'environnement ; et enfin l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage où une aire de grand passage en cours de réalisation à Villette d'Anthon viendra s'ajouter à l'aire d'accueil de Charvieu-Chavagneux.

Dès le 1^{er} janvier 2020, se sont deux compétences lourdes qui devront être intégrées.

- D'abord la distribution d'eau potable, avec la complexité de prendre en compte les contrats, c'est-à-dire les délégations de service public (DSP) en cours avec chaque commune et qui doivent être maintenus bien que ne se terminant pas en même temps. Pour information, deux Communes ont délégué leur distribution d'eau à Véolia : Charvieu-Chavagneux, dont le contrat expire en 2032 et Villette d'Anthon jusqu'en 2028 ; Chavanoz et Janneyrias ont traité avec Suez, respectivement jusqu'en 2022 et 2024, alors que Pont de Chéruy a un contrat avec Cholton jusqu'en 2021. Anthon n'a quant à elle pas de contrat puisque fonctionnant en régie.

- Ensuite l'assainissement, comprenant la station d'épuration qui doit être mise aux normes, le réseau central de collecte et chaque réseau communal jusqu'alors géré en régie ou en délégation de service

public pour les Communes de Janneyrias (contrat avec Suez jusqu'en 2024) et Villette d'Anthon (contrat avec Véolia jusqu'en 2028). La Loi nous contraint à cette lourde tâche qui sera à la charge des usagers avec très peu de possibilités de subventions. S'ajoute la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), elle aussi obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Vous le voyez, notre Communauté de Communes Lyon St Exupéry en Dauphiné se retrouve à gérer de plus

en plus de compétences. A travers ce 3^{ème} numéro du magazine Acteurs, nous vous informons d'actions mises en place sur notre territoire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués et les meilleurs.

GÉRARD DÉZEMPTÉ

Président de la Communauté de Communes LYSED

Conseiller départemental de l'Isère

SOMMAIRE

P 4 TRAVAUX

Ouverture de la piscine

P 6 ECONOMIE

P 8 GROS PLAN

P 9 ENVIRONNEMENT

P 10 ACTUALITÉ

P 12 SORTIES

P 14 TRI SÉLECTIF

P 18 TRANSPORT

P 20 ENVIRONNEMENT

P 22 UN TERRITOIRE



SIÈGE : Communauté de Communes

Lyon Saint Exupéry en Dauphiné

4 Avenue Alexandre Grammont 38 230

Charvieu-Chavagneux - Tel : 04 72 46 19 80 //

E-mail : contact@lysed.fr

Magazine de la Communauté de Communes Lyon

Saint Exupéry en Dauphiné / Directeur de la publication

Gérard DÉZEMPTÉ / Photos : Lysed & Thinkstock

Tiré à 12 221 exemplaires

OUVERTURE IMMINENTE pour la piscine intercommunale

Les travaux de rénovation et mise en conformité de la piscine intercommunale implanté à Charvieu-Chavagneux touchent à leur fin.



**CETTE PISCINE
VA DÉSORMAIS
ACCUEILLIR
30 000
HABITANTS**

Après deux ans d'un chantier difficile, où les élus et les entreprises ont dû adapter les travaux aux contraintes de cet équipement devenu obsolète, sa mise en service est prévue pour les scolaires à la rentrée 2019, d'ici la fin d'année pour l'aquagym et l'apprentissage de la natation. L'aménagement extérieur autour de la piscine est également en cours. Il a été décidé fin décembre 2018 de revoir le cheminement des piétons afin que l'accueil du public, en particulier des élèves de nos écoles et collèges, se fasse dans

les meilleures conditions avec un parking dédié qui n'empruntera plus la route de l'Éternité. L'arrosage automatique va être installé. Le site sera clôturé et bénéficiera d'un système de vidéosurveillance. L'ouverture au public de la piscine se fera en plusieurs étapes, de manière à ajuster progressivement son fonctionnement aux besoins. C'est en effet un défi de faire fonctionner cette piscine, qui a été conçue pour les besoins d'une ville de moins de 10 000 habitants et qui va désormais devoir proposer





des services pour un bassin de population de près de 30 000 habitants que compte notre Communauté de Communes. Dès la décision de réhabilitation, les élus ont souhaité mettre la priorité sur la natation scolaire, ce qui a permis de percevoir des aides du Département et de la Région. Ecoliers et Collégiens vont donc être les premiers à bénéficier de l'installation à la rentrée 2019. Sont concernés l'ensemble des élèves des écoles et collèges de la Communauté de Communes auxquels s'ajoute le collège de Tignieu qui accueille les élèves de Villette d'Anthon. Les élus ont souhaité élargir l'accès aux élèves du collège de Crémieu, qui ne disposent pas de structure d'accueil, pour tenir compte de l'aide apportée par le Département, gestionnaire du collège.

Les horaires de la natation scolaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (8h30 - 12h le mercredi).

La piscine ouvrira dans un second temps ses portes fin 2019 aux habitants de notre Communauté, c'est-à-dire les Communes d'Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Janneyrias, Pont de Chérucy et Villette d'Anthon ,

souhaitant pratiquer des activités encadrées.

Des activités de natation et d'aquagym seront proposées sur les créneaux du soir en semaine et le samedi. L'accès à ces activités est prévu par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Charvieu-Chavagneux, qui encadrera les activités. Bien sûr, le tarif pratiqué sera le même pour tous les habitants de la Communauté de Communes. En cours d'année scolaire, un bilan sur le fonctionnement de la piscine sera établi afin de déterminer les possibilités et conditions d'ouverture au public.

La piscine sera également ouverte aux centres aérés de la Communauté de Communes durant les périodes de vacances scolaires.



Plus d'infos

**Pour rappel,
l'adhésion
au CCAS est
accessible à tous.**

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le portail « culture, sports et loisirs » du site internet de la mairie de Charvieu-Chavagneux : <https://www.charvieu-chavagneux.fr/centre-annagenin-ccas/>



LE FONDS DE CONCOURS, un mécanisme facilitateur de grands projets sur la Communauté de Communes

Comme nous l'avons expliqué dans le N°1 d'Acteurs, Gérard Dézempte, en tant que Président de la Communauté de Communes Lyon St Exupéry en Dauphiné, a proposé en 2012 de mettre en place un fonds de concours.



“

Le fonds de concours permet de donner "un coup de pouce" aux petites Communes du territoire

”

Le principe de versement des fonds de concours a été adopté par la Communauté de Communes lors de la réunion du 15 février 2012. Il s'agit d'un outil de péréquation financière par lequel la CC LYSED apporte une aide aux projets d'investissements de ses communes membres. Dès le début, l'objectif est clairement énoncé : rendre possible des réalisations que les Communes auraient eu de la peine à financer seules. Deux fonds de concours ont été adoptés, l'un en 2012 et l'autre en 2014, chacun d'un montant de **1 600 000 €**, d'où un disponible

de 3 200 000 €. Les aides sont ensuite reversées par la CC LYSED selon des besoins formulés par chaque commune. Il faut souligner que la Communauté de Communes LYSED ne se prononce jamais sur l'opportunité de la dépense. Chaque Commune a une totale liberté pour affecter la part, proportionnelle à sa population, qui lui revient.

Toutefois, une marge globale de 20% a été réservée pour permettre la réalisation de projets en commun ou aider d'avantage nos deux Communes les plus petites que sont Anthon et Janneyriyas.

La répartition à ce jour des fonds :

Communes	Fonds garantis 1 ^{ère} tranche	Fonds garantis 2 ^{ème} tranche	Fonds attribués et nature des travaux
ANTHON	64 000 €	64 000 €	110 800 € pour l'extension du cimetière 17 200 € pour divers investissements
CHARVIEU	422 400 €	422 400 €	200 000 € pour réalisation d'une maison médicale 170 000 € pour l'extension de l'Hôtel de Ville 474 800 € pour construction école La Fontaine au Piarday / Petit Prince
CHAVANOZ	230 400 €	230 400 €	170 000 € pour restaurant scolaire et salle multi-accueil 290 800 € pour l'aménagement de voiries, chemin piéton, parking
JANNEYRIAS	96 000 €	96 000 €	100 000 € pour giratoire + parking nouveau groupe scolaire (dont reliquat : 4 000 €) 420 000 € pour construction du gymnase La Canopée (dont reliquat : 324 000 €).
PONT DE CHÉRUY	268 800 €	268 800 €	240 000 € pour aménagement rue Aimé Pinel 215 000 € pour aménagement boulevard des Collèges 82 600 € pour aménagement ZAC Centre Ville
VILLETED'ANTHON	230 400 €	230 400 €	230 400 € pour réalisation du gymnase Maurice Garin 230 400 € pour réhabilitation/agrandissement école maternelle La Fontaine

Un exemple de réalisation subventionnée par le fonds de concours : la Canopée à Janneyrias :

Il s'agit d'un complexe multi-activité (sportif, culturel, animation), qui va pouvoir accueillir les écoliers de la commune ainsi que ses associations sportives. Il a été inauguré le 18 mai 2019. Le maire Jean-Louis Turmaud a souligné que le plus grand contributeur était la Communauté de Communes LYSED et a remercié son Président, puisque la subvention de LYSED s'est élevée à 420 000 €, soit 16 % du total des travaux. Le Conseil Départemental, avec un apport de 300 000 €, est le 2^{ème} contributeur, tandis que l'État s'est

impliqué à hauteur de 200 000 €. La Commune de Janneyrias, grâce à ces aides, a pu limiter ses dépenses à un montant de 1 700 000 €.

Avec cet équipement public, Janneyrias bénéficiera d'une salle polyvalente ouverte aux activités culturelles et sportives, dont chacun sait que c'est un lien social fondamental dans les communes rurales.

Le fonds de concours permet ainsi de donner un « coups de pouce » nécessaire aux petites communes du territoire. Gérard Dézempte est également intervenu auprès du Sous-Préfet de l'Isère pour appuyer

une demande d'aide de l'État de la part de monsieur Turmaud, afin de pouvoir finaliser ce gymnase. La solidarité intercommunale passe aussi par des gestes amicaux !

À ce jour, il subsiste 198 700 € sur le fonds de concours, qui seront affectés en fonction des besoins, sachant que les Communes d'Anthon et Janneyrias, comptent d'ores et déjà sur ces sommes pour leurs investissements futurs.

Cependant, une question mérite d'être évoquée : ce fonds de concours, qui a fortement aidé chacune de nos communes, pourra-t-il être reconduit ?

LE TRÈS HAUT DÉBIT SE DÉPLOIE sur notre territoire à pleine vitesse

Notre secteur du Nord Isère, comme d'autres secteurs ruraux du département, fait parti des oubliés de l'ancienne majorité départementale, qui n'avait pas fait de la desserte en Très Haut Débit (THD) informatique sa priorité chez nous.

Pourtant la Communauté de Communes Lyon St Exupéry en Dauphiné a depuis longtemps manifesté sa volonté de réparer cette mise à l'écart. En effet, dès 2017, les élus ont adhéré à un plan permettant d'accélérer l'accès au THD. Ce sont donc plusieurs centaines de milliers d'euros de participations qui vont permettre les connexions indispensables à notre évolution tant pour les besoins des entreprises que des particuliers. La nouvelle majorité départementale, dès 2014/2015, a pris les choses en main afin d'équiper notre département avec un réseau de fibres optiques. Pour ce faire, le territoire a été maillé de bâtiments appelés Nœuds de Raccordement Optique (NRO) qui permettent de rediffuser le réseau vers les zones d'activités, les bâtiments publics puis les particuliers. Le raccordement au Très Haut Débit est donc en cours sur notre territoire.

Le THD est un accès à internet très performant, qui permet d'envoyer ou de recevoir des données à une vitesse record (plus de 30 Mégabits par seconde). La technologie employée est la fibre optique. Des tubes en verre plus fin qu'un cheveu, permettent de transmettre et de recevoir des données à la vitesse de la lumière au travers d'un signal lumineux injecté dans ce tube. Le niveau de débit internet se référant



▪ Un des premiers Nœuds de Raccordement Optique construit sur la Communauté de Communes ▪

à la vitesse de la lumière, dépasse les besoins que l'on peut imaginer. Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CC LYSED se fait progressivement. Les Nœuds de Raccordement Optique sortent de terre et sont reliés entre eux par un réseau de fibre structurant. Les habitations, entreprises et collectivités vont maintenant être peu à peu raccordées à ces NRO. Nos communes seront connectées au THD progressivement à partir de la fin 2019.

L'accès au Très Haut Débit est un enjeu d'avenir important. Il va avoir un impact positif tant pour les entreprises que pour les particuliers. C'est en effet pour les entreprises une opportunité de développer leurs activités grâce aux échanges de données à grande échelle et aux gains de temps engendrés. Le travail à distance, télétravail ou les visio-conférences vont être facilités.

Le THD aura des conséquences au niveau de l'aménagement du territoire car il sera plus facile pour une entreprise de s'implanter en milieu rural.

Pour les particuliers, le THD apportera un confort dans l'usage des outils numériques. Les supports connectés se multiplient ces dernières années, que ce soit au niveau des smartphones, télévisions, ordinateurs, tablettes ou encore appareils électroménagers. Le THD permettra de faire fonctionner en même temps tous ces appareils en gardant une qualité de débit ou d'images maximales.

Le Très Haut Débit va permettre également l'essor de nouveaux usages dans des domaines comme l'éducation ou la santé où les gains de temps et l'accès à un monde connecté sera précieux.

Suivez le développement du réseau en temps réel sur www.iserethd.fr

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI), une compétence nouvelle pour la Communauté de Communes

Le 1^{er} Janvier 2018, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fonds Propres (E.P.C.I.) se sont vu octroyer de la part de l'Etat la compétence en terme de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence englobe l'aménagement des bassins, des canaux, cours d'eau, lacs et plans d'eau, ainsi que la gestion des digues et la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides. C'est un enjeu fort pour la préservation de l'environnement et la prévention des risques naturels, notamment les risques d'inondation. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la GEMAPI concernent essentiellement l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau, la défense contre les inondations et la protection des zones humides.

La CC LYSED, qui est déjà distributrice d'eau et gestionnaire de l'assainissement sur son territoire, va chercher dans un 1^{er} temps à déterminer comment mettre en œuvre cette compétence nouvelle. Pour cela, elle a lancé une phase d'étude, aidée par un cabinet spécialisé BAC Conseils, pour dresser un état des lieux sur la gestion actuelle de la GEMAPI. La tâche s'avère délicate car il existe jusqu'à présent plusieurs modes

de fonctionnement différents. La compétence était partagée entre différents échelons de collectivités (Communes, EPCI, Etat) et des propriétaires privés ou associations syndicales.

Au sein de la CC LYSED, nous pouvons distinguer trois modes de fonctionnement. Charvieu-Chavagneux, Pont de Chérucy et Chavanoz adhèrent au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), Villette d'Anthon est rattachée aux structures de l'Est Lyonnais, enfin Anthon et Janneyrias ont adopté une gestion communale. Se posent alors des questions sur la superposition des différents interlocuteurs, du partage des responsabilités, de la propriété des ouvrages,...

La compétence GEMAPI deviendra obligatoire et exclusive pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à partir du 1^{er} janvier 2020. Toutes les entités qui exerçaient jusqu'alors cette compétence sur notre territoire, devront la transférer à la Communauté de Communes Lyon St Exupéry en Dauphiné.

Différents scénarios sont à l'étude afin de déterminer de quelle(s) manière(s) la Communauté de Communes va prendre en charge cette compétence : adhésion de la totalité de la Communauté au SMABB, retrait complet du SMABB afin de créer une régie indépendante, gestion mixte... Chaque hypothèse présente son lot d'avantages et d'inconvénients que ce soit en termes de coûts financiers ou de gestion administrative.

Cette compétence est, rappelons-le, transférée par l'Etat sans transfert de financement ! Or la GEMAPI coûte cher. Elle réclame des investissements lourds et des frais de fonctionnement non-négligeables sur le bassin versant de la Bourbre. Les coûts d'investissement avoisineraient les 20 millions d'euros. L'Etat n'apporte pas d'aide mais a prévu la création d'une nouvelle taxe pouvant aller jusqu'à 40 € par habitant ! L'Etat se défause sur les Collectivités Territoriales, mais après une baisse des dotations aux Communes et aux Départements, les limites de la pression fiscale menacent d'être franchies.

MISSION LOCALE, UNE NOUVELLE ENTITÉ au service de nos jeunes, sur la Communauté de Communes

L'intégration des jeunes au marché du travail est un enjeu majeur pour notre société. Trouver un emploi lorsque l'on a peu ou pas d'expérience en entreprise est un défi qui peut s'avérer compliqué, surtout dans un contexte où le taux de chômage des moins de 25 ans reste important. Dès lors nombreux sont les jeunes qui se retrouvent éloignés du monde du travail, subissant ensuite des phénomènes de précarisation et d'isolement social.

Le territoire de la CC LYSED n'échappe malheureusement pas à ce constat. M le Sous-Préfet de La Tour du Pin en a alerté le Président de la CC LYSED. Pour faire face à ça, la CC LYSED est intervenue en intégrant dans son champ d'action une nouvelle compétence en matière d'insertion sociale et professionnelle. Cela s'est traduit par la signature d'une convention Mission Locale le 9 octobre 2018 avec la Mission Locale Nord-Isère (MLNI).

Les missions locales sont des organismes qui remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Elles sont chargées du repérage, de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion pour construire avec eux un projet professionnel et de vie. Au service de tous les jeunes de 16 à 25 ans, la Mission Locale peut les guider dans différents domaines tels que l'emploi, la préparation d'entretien d'embauche, la formation, les stages, les job d'été, le logement, la santé, la mobilité,

ou bien encore la citoyenneté. Elles sont ainsi des organismes importants pour les collectivités en ce qui concerne les politiques de l'emploi et de la jeunesse.

La Mission Locale Nord-Isère est déjà bien implantée sur le territoire. Elle possède 5 sites, regroupés en 3 pôles géographiques : le Pôle Villefontaine, le Pôle Bourgoin-Jallieu/Crémieu, le Pôle de la Tour du Pin/Morestel.

La CC LYSED a décidé d'implanter la Mission Locale dans le quartier de Moulin-Villette, qui regroupe plus de 700 logements à Chavanoz, dans le cadre de la Politique de la Ville. Les élus ont souhaité que cette implantation se fasse à cet endroit car Moulin Villette a été dépouillé de ses services sociaux par la majorité départementale précédente, sans que la collectivité et les élus de Chavanoz, n'aient été consultés.

Ce sont 245 jeunes du territoire qui ont été accompagnés par la Mission Locale de Chavanoz en 2018. Leur prise en charge débute par un bilan d'orientation ou de compétence. Et suivant leur projet,

les conseillers de la Mission Locale les aide à formaliser leur projet professionnel puis à accéder à l'emploi ou à trouver une formation professionnalisante. La Mission Locale entretient des relations privilégiées avec les acteurs de l'emploi sur le territoire, ce qui facilite





▪ Frédérique Giacometti et Véronique Candela, les Conseillères de la Mission Locale officiant sur Chavanoz ▪

l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Elle a d'ailleurs développé des partenariats avec certaines entreprises et peut proposer aux jeunes de signer des contrats aidés. Les conseillés peuvent également aiguiller ceux qui le souhaitent sur des thématiques plus personnelles

telles que le logement, la santé ou la citoyenneté. La CC LYSED a participé financièrement à la MLNI à travers le versement d'une subvention annuelle, qui correspond à une cotisation de 1,85 € par habitant. Cette subvention s'élève à 49 000 €.



Plus d'infos

MISSION LOCALE NORD ISÈRE

Permanence hebdomadaire les jeudis matin dans les locaux du Prado Médian, Avenue de l'Europe à Chavanoz

Tel : 04.74.97.29.70

www.mission-locale-nord-isere.fr



Roger DAVRIEUX
Vice-Président de la CC LYSED
et membre du Conseil
d'Administration
de la Mission Locale

« La réouverture de la Mission Locale était importante pour les jeunes de la Communauté de Communes car il n'y avait plus de service de proximité pour les aider à s'insérer dans le monde du travail. Ils devaient se rendre à Villefontaine, ce qui réduisait considérablement le nombre de personnes bénéficiant de ces services. Or, nous savons que pas mal de jeunes se trouvent en situation de décrochage sur notre territoire. C'est à la Mission Locale d'aller vers les jeunes sortis du système. 245 jeunes ont été accueillis pour la réouverture de la Mission Locale. Ce chiffre va être logiquement amené à progresser. Les résultats sont conformes à nos attentes. La Mission Locale va même bénéficier de nouveaux locaux et instaurer une permanence plus régulière afin d'accueillir au mieux nos jeunes ».

SENTIERS PÉDESTRES : sillonnez le territoire avec l'aide de la Communauté de Communes

Rien de tel qu'une bonne balade en pleine campagne pour s'aérer l'esprit et s'entretenir physiquement. Cette activité rencontre le succès et nombreux sont ses adeptes. Notre territoire, en partie rural, compte un bon nombre de chemins qui le sillonne, traversant champs, bosquets et longeant le Rhône ou la Bourbre.

La Communauté de Communes de Lyon St Exupéry en Dauphiné s'est impliquée dans ce domaine depuis la création des sentiers pédestres. Son engagement permet de faciliter ce loisir simple et accessible à tous. Nous intervenons afin de contribuer au bien-être de nos habitants tout en mettant en valeur le territoire comme le bois des Franchises depuis 1983.

“
**Téléchargez
gratuitement
l'application
MHIKES sur vos
smartphones et
connectez-vous
pour découvrir
les 1^{ères} boucles
créées autour
de la CC LYSED.**

”





La CC LYSED possède 70 km de sentiers qui relient son territoire de part et d'autre. Ils sont labellisés Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont l'objectif est, selon la circulaire ministérielle du 30 août 1988, de « favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux puis de développer les modes de randonnée non motorisée en assurant la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux ». En clair, l'objectif est à la fois de faciliter la pratique de la randonnée en permettant à tout le monde de s'y adonner, tout en participant à la préservation du patrimoine rural et de l'environnement. Lorsqu'un chemin est inscrit au PDIPR, l'autorité compétente se voit obligée de l'entretenir, de le

maintenir et éventuellement de rétablir sa continuité. Ces chemins sont pédestres, mais conviennent également à la pratique du VTT ou de l'équitation.

La CC LYSED fait entretenir ces sentiers afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre et que les randonnées soient agréables. Des travaux sont actuellement lancés pour rénover les panneaux de direction qui permettent le jalonnage des différents itinéraires. Les charges d'entretien sont subventionnées à hauteur de 70% par le Conseil Départemental de l'Isère. Le reste à charge pour la CC LYSED est d'environ 20 000€ par an. Le marché public concernant l'entretien des sentiers a été confié à l'entreprise locale VITTON TP.

Le CC LYSED travaille actuellement à la numérisation et la mise en ligne des sentiers via l'application MHIKES. Cette application GPS permet à tout à chacun de créer ou de sélectionner un parcours et de s'y repérer ensuite en temps réel sur son smartphone durant la randonnée. Cet outil moderne nous aide à valoriser les sentiers du territoire et à faciliter leur exploration par tous les amoureux de la nature. Un projet de « sentier historique » autour des lieux marquants de la bataille d'Anthon est également à l'étude avec l'application MHIKES.



plus d'infos

Plus d'informations et téléchargement de l'application sur www.lysed.fr

LA CC LYSED

assure le suivi de votre tri sélectif

Le traitement des déchets ménagers est un service important pour la collectivité. Il est à la fois un enjeu majeur de salubrité publique et un défi concernant la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

**AUJOURD'HUI,
ENTRE
25% ET 30%
DES DÉCHETS
RECYCLABLES
TERMINENT DANS
LA MAUVAISE
POUBELLE**

“

**Etre attentif,
trier, c'est limiter
nos dépenses,
donc vos impôts.
C'est pour cela
que la CC LYSED
met à disposition
les poubelles de
recyclage (jaune)
et des composteurs
pour que chacun
puisse trier
ses déchets au
quotidien.**

”

Le traitement des déchets est l'affaire de tous, parce qu'en plus du geste citoyen, une gestion efficace des déchets permet de réduire son coût pour la collectivité et ainsi de faire baisser la pression fiscale de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM*).

On s'interroge souvent sur les gestes les plus simples à mettre en œuvre pour participer au développement durable, le tri sélectif est sûrement le plus facile pour agir concrètement tous les jours. La bonne gestion de nos déchets recyclables est donc un défi quotidien pour tout le monde.

Pour se faire, tous les foyers sont équipés de manière individuelle ou collective de poubelles à ordures ménagères et de poubelles à recyclage permettant de séparer les deux flux. En 2018, 6269 tonnes de déchets ménagers et 1193 tonnes de déchets recyclables ont été collectées sur le territoire de la CC LYSED. Toutefois, sur ces 1193 tonnes, on constate que les erreurs de tri de déchets atteignent 186 tonnes. Ces refus de tri coûtent cher à la CC LYSED, près de 50 000 € en 2018.

A quoi correspondent ces fameuses erreurs ? Il s'agit du fait de déposer des déchets non-recyclables dans la poubelle de tri, au lieu de les déposer dans la poubelle d'ordures ménagères, ou l'inverse, ne pas

mettre dans la poubelle de tri un déchet recyclable. Ce sont 14% d'erreurs qui ont été recensés en 2017, et plus de 16 % depuis le début de l'année 2018.

Commencez-vous à saisir l'ampleur du problème ? Ces « petites » erreurs de tri s'accumulent et finissent par être importantes à l'échelle de notre Communauté de Communes. Cela constitue une vraie difficulté d'un point de vue écologique. Il faut rappeler que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et leur extraction pollue. Les erreurs de tri génèrent un surplus du tonnage transporté, car elles obligent LYSED à transporter ces refus jusqu'au centre de tri où ils vont être stockés, pour ensuite être acheminés vers une usine d'incinération, au même prix de traitement, avec le surplus de transport. Il faut savoir que les déchets recyclables coûtent bien moins cher que les non-recyclables car ils ont une valeur marchande. Ils sont revendus pour être recyclés et valorisés. Par exemple, une tonne de bouteilles plastiques était vendue en 2018 par la CC LYSED 318 € au recycleur spécialisé. Ces bouteilles en plastique vont être transformées à nouveau en bouteille ou en textile synthétique et auront ainsi une 2nde vie.

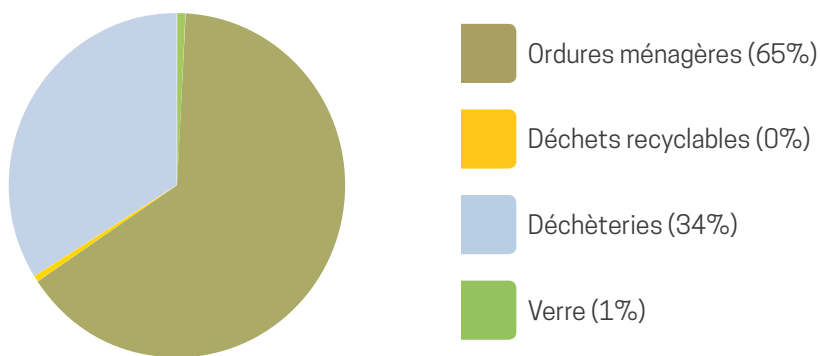
* La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sert à financer la collecte des déchets ménagers et assimilés. Son taux est fixé annuellement par le Conseil communautaire.



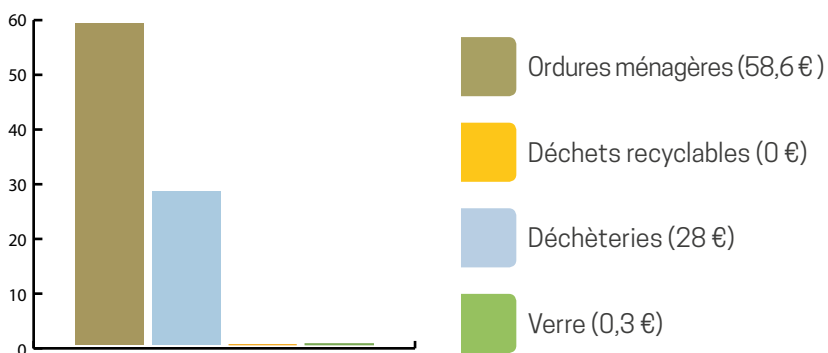
“ Si vous n’avez pas encore votre poubelle jaune, n’hésitez pas à nous contacter sur notre site internet ou au 04 72 46 19 80. ”

QUEL EST LE COÛT FINAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PAR HABITANTS ET PAR AN ?

Impact financier sur la TEOM en %



Coût final, par habitant et par an



La CC LYSED a signé un contrat d’objectif avec l’éco-organisme Citéo (anciennement Eco-emballage) sur 5 ans, qui détermine un plan annuel d’action sur notre territoire pour s’assurer que notre collectivité met en œuvre les moyens humains et financiers dans l’optique d’améliorer la qualité (diminuer les erreurs de tri) et la quantité collectée. Pour faire face à la baisse de la qualité du tri observée depuis 3 ans, la CC LYSED lance une campagne de communication pour rappeler à tous l’importance de ce sujet en vous détaillant les consignes de tri afin de vous aider au mieux.

Qui est concerné en priorité ? Le refus de tri concerne tout le monde. De nombreuses erreurs sont relevées sur les points d’habitats collectifs, conteneurs enterrés, bacs de regroupement, mais aussi dans l’habitat individuel, erreur de tri, faible tonnage, tri partiel, dépôt sauvage, etc. Il faut avoir conscience que la négligence de certains pénalise tout le monde.

Quelles sont les actions de pédagogie de LYSED pour y remédier ? Les agents de LYSED agissent selon la procédure suivante :

- 1) Repérage des points problématiques.
- 2) Mise en place des actions correctives.
- 3) Rencontre des habitants, pédagogie individuelle et collective.
- 4) Finalisation de l'action, courrier individuel ou affichage en entrée d'immeuble, selon les cas.

Cette année, notre travail pédagogique s'articulera principalement autour de 2 types d'actions :

▪ **Le refus de poubelle :** LYSED a mis en place des opérations de « refus de poubelle » depuis plusieurs années maintenant. En amont des collectes, nos services effectuent des contrôles du contenu des poubelles de tri avant le passage du camion de collecte et refusent, par le biais d'un scotch rouge apposé sur les couvercles, ceux pour lesquels la présence d'erreurs est trop impactante. Nous nous rendons dès le lendemain rencontrer les habitants concernés afin d'expliquer la démarche et corriger les erreurs.

▪ **Les puces électroniques dans les conteneurs enterrés :** Dès septembre 2018, dans le cadre du contrat public qui nous lie avec l'entreprise COVED (contrat renouvelé au 1^{er} janvier 2018), Gérard Dézempte a exigé de notre prestataire qu'il installe des puces électroniques sur les conteneurs. Ainsi, l'opérateur qui vient ramasser les conteneurs pourra, en scannant la puce avec son smartphone, faire remonter toutes les informations utiles (taux de remplissage, qualité du tri etc.) à la CC LYSED. Nous disposerons ainsi d'informations précises par point de collecte, et dès lors, nous pourrons vous proposer une pédagogie, ciblée par secteur : porte à porte, courrier etc. afin d'améliorer durablement la situation.



Chacun doit bien comprendre que jeter un déchet recyclable destiné à la poubelle jaune dans la poubelle grise d'ordures ménagères conduit à un coût pour la collectivité de 252 € par tonne et par habitant. **Aujourd'hui entre 25 et 33% des déchets recyclables terminent dans la mauvaise poubelle.** Les erreurs d'inattention, ont pour résultat l'augmentation de la TEOM, donc des impôts ! Etre attentif, trier, c'est limiter nos impôts, donc vos impôts. C'est pour cela que la CC LYSED met à disposition les poubelles de recyclage (jaune) pour que chacun puisse trier ses déchets au quotidien.

LE TRI DU VERRE

Des bennes à verre sont disposées à travers plus de 100 points de collecte, sur l'ensemble du territoire. Malgré cela, il y a toujours une bouteille sur 2 déposée dans les ordures ménagères, avec un coût de traitement 23 fois supérieur à celui d'une bouteille déposée dans une benne à verre. Oui, trier votre verre, c'est aussi faire des économies sur vos impôts !



LANCEMENT DE LA DÉCHÈTERIE ultra moderne de Vilette d'Anthon

Souhaitée de longue date par les élus de Vilette d'Anthon afin de palier la saturation de l'ancienne déchèterie, l'équipement nouvelle génération a été inaugurée le 28 mars 2019 par Président de la CC LYSED M. Dézempte , en présence des Maires de la totalité des Communes.



▪ Les élus locaux inaugurent la déchèterie ▪

DONNERIE

Déchèterie de Vilette d'Anthon

Avant de jeter, pensez à donner !

- Vous avez acheté un nouveau téléviseur et l'ancien fonctionne encore ? Vous possédez des accessoires de photographie d'un bébé devenu grand ? Des jouets inutilisés ? Une bibliothèque que vous voulez changer ?
- La Donnerie collecte et stocke les dons des usagers pour les remettre ensuite aux associations de l'économie sociale et solidaire partenaires pour des ventes, animations, fêtes et redistributions de revenus. Vos dons permettront également de développer des emplois en insertion.

La donnerie est ouverte du lundi au samedi

MULTIMEDIA 	MAISON 
LOISIRS 	NON ACCEPTÉS 

▪ La déchèterie de Vilette d'Anthon intègre une "donnerie" afin que les objets dont vous ne vous servez plus, aient une 2nde vie ▪

Cet équipement dernier cri permet d'optimiser le service rendu aux habitants de la CC LYSED tout en maximisant les performances sur le plan environnemental comme nous vous l'avions expliqué dans Acteur n°2.

Pour rappela la gestion de la déchetterie a été confié à l'entreprise TRIGENIUM. Le marché leur a été attribué (du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2022) avec une possibilité de reconduction de deux fois une année. TRIGENIUM sous-traite à l'entreprise DBS l'évacuation des bennes et le traitement des déchets. TRI VALLEES gère la Donnerie.

L'accès à la déchèterie est ouvert à tous les habitants de la CC LYSED. Il est géré par une barrière automatique qui ne laisse passer que les véhicules préalablement enregistrés afin de s'assurer que l'utilisateur du véhicule habite bien la Communauté de Communes et de fluidifier le trafic. Vous pouvez faire les démarches nécessaires à cet enregistrement en vous créant un compte usager sur le site de la CC LYSED, dans l'onglet « Accès aux déchèteries ». Vous y trouverez également toutes les informations concernant les déchèteries de la CC LYSED.

???

Plus d'infos

HORAIRES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Lundi et mercredi : 10h-12h puis 14h-18h

Mardi et jeudi : 14h-18h

Vendredi et samedi : 10h-12h puis 14h-19h

HORAIRES DU 2 NOVEMBRE AU 31 MARS

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 10h-12h puis 14h-17h
Mardi et jeudi : 14h-17h

LE TRAM-TRAIN ENTRE MEYZIEU ET CRÉMIEU, les habitants toujours à quai

Dans un contexte où se déplacer est devenu un enjeu majeur en terme de coût financier et environnemental, la construction d'un Tram-Train entre Lyon et Crémieu est régulièrement évoqué.

L'emprise de la voie, propriété du Conseil Départemental de l'Isère, devait être cédée à chaque commune traversée en 1986 et en 1989. L'intervention de Gérard Dézempte, alors conseiller général, avait permis de conserver cette emprise dans le patrimoine départementale et de ménager ainsi l'avenir.

Les habitants de notre territoire sont nombreux à se déplacer quotidiennement en direction de l'agglomération lyonnaise que ce soit pour travailler, étudier ou plus simplement pour se divertir. Cela s'est traduit au fil des années par une saturation du trafic routiers. Les axes entre le Nord-Isère et la métropole sont congestionnés matin et soir. Il devient même très difficile de circuler dans nos villages à certaines heures. Cela engendre bien malheureusement une dégradation de la qualité de l'air. Les pics de pollution aux particules fines, comme nous en avons connus fin février 2019 et lors des récents épisodes caniculaires, sont de plus en plus courant. Et si rien n'est fait, ce constat peu réjouissant ne s'améliorera pas dans les prochaines années et sera même aggravé par l'accroissement constant de la population locale (+ 60% depuis 1980). Dans ce contexte, les alternatives au modèle du « tout-voiture » prennent sens, d'autant que le prix d'un pétrole augmenté de taxes élevées, grève le



▪ l'emprise de la ligne de chemin de fer traverse encore nos communes ▪

budget des ménages. Il faut pouvoir répondre aux enjeux de demain en conciliant le besoin de mobilité avec la préservation de l'environnement et de la qualité de l'air.

Les projets de mise en place de lignes de transport en commun entre le territoire du Nord-Isère et le bassin lyonnais pourraient donc répondre à cette problématique en décongestionnant les axes routiers et en permettant à bon nombre de voyageurs de délaissé leur voiture. Une ligne de train entre Lyon et St Genix sur Guiers a été créée en 1881. Elle desservait notamment notre territoire entre Meyzieu et Crémieu en passant par Pusignan, Janneyrias, Charvieu-Chavagneux et Tignieu. Son exploitation pris fin en 1947 en ce qui concerne le transport de voyageurs. Toutefois, bien que démantelée, la ligne du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais reste prête à être aménagée car son emprise appartient encore aux

Conseils départementaux de l'Isère et du Rhône jusqu'à Crémieu où elle a subi divers aménagements et, exception faite de Tignieu où elle est barrée par un rond-point, la continuité de la ligne a ainsi pu être préservée sans obstacles entre Pont de Chérury et Mézieu.

D'ailleurs, depuis 2006, une partie de ces voies ont été réaffectées afin d'y implanter une ligne de Tram. Sur 15km, le Tram T3 dessert la gare de Lyon Part-Dieu à la zone industrielle de Mézieu. L'emprise a été cédée au Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise SYTRAL, qui exploite la ligne. L'idée serait dorénavant de prolonger cette ligne sur 17 km jusqu'à Crémieu. Le nombre d'arrêts desservis pourrait être de 6 : Pusignan, Janneyrias, Charvieu-Piarday, Charvieu-Tréfilerie, Tignieu-Collège et Crémieu-Villemoirieu. Le Tram-Train de l'Est Lyonnais permettrait aux habitants du



territoire d'atteindre la gare de la Part-Dieu en moins de 40 minutes, sans avoir à se soucier de la circulation, des bouchons ou de la difficulté de se garer dans Lyon. Le bureau d'ingénierie et de conseil de la SNCF SYSTRA a estimé que la fréquence de la ligne serait de 6500 passagers par jour. La création et la gestion d'une telle ligne, implique l'engagement ferme et définitif de la Région Auvergne-Rhône Alpes, de l'Etat et autres Collectivités.

Le Tram-Train est, de fait, la bonne solution pour diminuer le trafic routier et améliorer la qualité des déplacements des habitants du Nord-Isère en direction de l'agglomération lyonnaise. Sa création aurait également pour conséquence d'induire une hausse de l'attractivité du territoire. En effet, en réduisant la durée du trajet pour se rendre sur Lyon et en le facilitant, le Tram-Train pourrait inciter l'installation dans nos communes (entreprises, habitants...).

Cela ne pourrait que valoriser notre secteur. Cependant malgré tous ces avantages, si le Tram-Train n'est toujours pas sur les rails, cela tient à un problème majeur : son coût ! Et les promesses et les faux fuyants n'aident pas à résoudre la difficulté, la solution du Bus à Haut Niveau de Service visant peut-être à détourner l'opinion publique de l'objectif...

Le bureau d'étude KPMG estime à environ 110 millions d'euro le coût total de la mise en service d'une ligne de tram entre Crémieu et Meyzieu. L'investissement pour ce genre d'infrastructure est cher. Il serait à lui seul de l'ordre de 95 millions d'euros. A la réhabilitation des lignes de chemin de fer, s'ajoutent la construction des stations/gares, des parkings et de la mise en service de rames de tram. En réalité, la décision appartient à l'Etat et à la Région et la volonté politique se résume aux crédits prévus dans le cadre du plan Etat/Région.

Gérard Dézempte

Président de la CC LYSED

La nécessité d'un transport public en direction de Lyon est chaque jour plus nécessaire.

Quelle est votre position concernant le projet de la ligne de Tram-Train entre notre Communauté de Communes et Lyon ?

Le Tram-Train est la seule possibilité à long terme de répondre aux besoins de transport et d'assurer durablement l'avenir en la matière pour tous ceux qui ont besoin de se rendre dans l'agglomération lyonnaise, que ce soit pour leur travail, pour leurs études, pour se soigner ou toute autre raison personnelle.

On en parle depuis longtemps, souvent au moment des élections, pourquoi un tel serpent de mer ?

C'est vrai, en 1982 un candidat aux élections du Conseil Général le promettait déjà. Mais ce n'est pas un enjeu électoral, c'est un véritable besoin pour les habitants. Le problème vient simplement de la question du financement. Notre Communauté de Communes a fait réaliser une étude et un chiffrage par le bureau d'étude international KPMG, qui estime le coût du projet réactualisé à 110 millions d'euros.

Qui pourrait financer ce projet ?

Un tel projet n'est à la mesure que de l'Etat et du Conseil Régional. Les autres collectivités comme les Communauté des Communes ne peuvent intervenir qu'à la marge, à hauteur de leurs moyens. C'est d'ailleurs pour ça que l'Etat avait envisagé un projet de substitution

moins couteux (environ 35 millions d'euros) de bus sur voie dédiées, en réutilisant le tracé de l'ancienne voie ferrée de l'Est Lyonnais.

C'est le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)... N'est-ce pas pour vous une bonne solution ?

C'est à mon sens une mauvaise solution, comme c'est souvent le cas avec les palliatifs. On peut comprendre que le bus sur voies dédiées a été proposé pour enterrer le projet de Tram-Train. Si l'on s'orientait vers cette solution, ce serait repousser de plusieurs décennies voire renoncer à la solution durable du Tram.

Comment sortir de cette impasse ?

Le sujet n'est pas de trouver des boucs émissaires et de mettre en cause telle ou telle collectivité. Si l'on admet que le Conseil Départemental finance aux mêmes taux que sa participation aux transports de l'agglomération grenobloise, cela se chiffre aux environs de 20 % des coûts. Reste 80 % à trouver et c'est clairement aux élus nationaux et régionaux qu'il faut s'adresser. Rappelons qu'ils sont élus au suffrage universel direct. C'est donc auprès des Députés et des Conseillers régionaux et auprès d'eux essentiellement, qu'il faut chercher les relais et réclamer les financements !

On nous a dit que l'emprise de la voie ferrée de l'Est Lyonnais, propriété du Département, devait être cédée aux Communes, est-ce vrai ?

C'est vrai, l'emprise devait être cédée aux Communes, qui auraient occupé l'espace. Je m'y suis opposé pour ménager l'avenir de cette voie de pénétration, l'une des seules, en direction de Lyon.

UNITÉ DE MÉTHANISATION À ANTHON, un projet contesté

Le projet d'établissement d'une unité de méthanisation sur la commune d'Anthon refait surface. Un premier projet avait été abandonné en 2015 à cause d'un mauvais dossier et face à la vive opposition des habitants des communes environnantes et de leurs élus.

Ceux-ci s'inquiétaient des conséquences environnementales, des possibles pollutions ainsi que des gênes occasionnées au quotidien. Le caractère industriel du projet était notamment décrié. On craignait alors de potentielles fuites toxiques ou pollutions industrielles en cas d'accident. La présence de déchets industriels inquiétait, puisqu'ils peuvent être contenir du plastique et par la même occasion, contaminer les fertilisants produits par l'unité de méthanisation. L'emplacement de l'unité posait également problème. Son seul accès se fait à partir de la D55. Or l'axe est déjà très fréquenté et verrait son trafic s'engorger par les aller-retours des tracteurs et des camions venant déposer leurs déchets agricoles. Enfin, les gênes occasionnées par odeurs de fermentation des déchets végétaux envers les habitants d'Anthon, Villette d'Anthon et Chavanoz étaient décriées.

SAS ST LOUIS ENERGIES a donc reconsidéré le dossier et présenté un nouveau projet pour répondre à ses détracteurs. Une nouvelle enquête publique a eu lieu du 23 juillet 2018 au 14 septembre 2018 auprès des habitants des communes environnantes. Bien qu'étant de nouveau confronté à une forte opposition, le nouveau projet a obtenu un avis favorable de la part du Commissaire Enquêteur, mandaté



par le Tribunal Administratif de Grenoble. Le préfet a ensuite validé par arrêté l'exploitation de l'unité de méthanisation agricole par SAS ST LOUIS ENERGIES le 29 mars 2019. Il estime que les aménagements concédés par St Louis par rapport au projet initial sont suffisants. L'activité de l'installation a été diminuée de plus de la moitié et le caractère agricole de l'installation a été renforcé. Le Commissaire Enquêteur rappelle que les installations telles que celle-ci sont encouragées par le Gouvernement dans le cadre du développement des énergies dites « vertes ». La loi de transition énergétique prévoit en effet de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale en 2030. Le biogaz est une source d'énergie verte, car la méthanisation permet de réduire les gaz à effet de serre en retraitant les effluents d'élevage

et les déchets agricoles. Elle permet également la production d'énergie renouvelable. Ainsi pour le Commissaire Enquêteur et le Préfet, les points positifs l'emportent sur les points négatifs. Le projet présente pour eux, un intérêt général en termes de préservation de l'environnement. Le projet prévoit de produire 3 785 MKWh d'électricité injectés dans le réseau par an, 239 tonnes de concentrat d'azote et 5 000 tonnes de compost normé. Le concentrat d'azote et le compost sont des engrais organiques naturels et sont appelés à être épandus dans les champs en remplacement d'engrais chimiques.

QU'EST-CE QU'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION ?

La méthanisation est une structure visant à transformer des déchets organiques, tels que le fumier, le lisier bovin ou des déchets de l'industrie



agroalimentaire, en biogaz. Ce biogaz est ensuite utilisé pour alimenter la production d'électricité et de chaleur via le principe de « cogénération ». Le projet d'unité de méthanisation d'Anthon traitera les effluents d'élevage et la matière végétale brute d'exploitations agricoles proches, ainsi que des biodéchets (déchets de collectivités et des déchets agroalimentaires). En plus de cela, l'entité aura la possibilité de traiter des boues de stations d'épuration. Ces matières organiques seront transformées en biogaz par méthanisation. Le biogaz produit servira d'énergie via le processus de cogénération pour générer de la chaleur et de l'électricité. Le résidu, appelé « digestat », sera valorisé. Une partie du digestat liquide produit sera recirculée dans le procédé pour réduire la teneur en matière sèche. Le digestat solide produit sera valorisé avec des déchets verts dans l'unité de compostage et produira du compost sec normé.

Toutefois, le nouveau projet d'unité de méthanisation ne résout pas tous les problèmes soulevés lors de la présentation du premier projet. La situation du site pose encore problème car des nuisances sont à craindre niveau des odeurs émanant du compost pour les riverains proches de l'installation et l'accès au site par la D55 pose encore problème. Il s'avère que sous l'effet des vents dominants, ces unités dégagent une odeur de fumier et de lisiers, assez proche de l'odeur de l'œuf pourri, au moment des déchargements et même depuis les silos de stockage. La CC LYSED avait prévenu dès le lancement du projet

que cette unité de méthanisation générerait de puissantes nuisances olfactives. En juillet 2018, un numéro vert a été mis en place pour vous permettre de dénoncer les odeurs et nuisances de ces plateformes de compostage. Ainsi, les exploitants et l'administration ont été contraints de mettre en place un « observatoire des odeurs », sous la tutelle du Sous-Préfet et de la Direction Départementale de la Protection des populations (DDPP), dont on ne connaît pas l'efficacité. L'augmentation du trafic de tracteurs et de poids lourds serait, quant à elle, toujours un problème de sécurité routière. L'accès au site n'est pas sécurisé car il se trouve le long d'une route déjà congestionnée et de surcroît, en sortie de courbe. L'ADENI, l'Association de Défense Environnementale du Nord Isère, va lancer dans les prochaines semaines un recours devant le tribunal administratif pour demander un retrait du projet. Cette association lutte depuis début 2015 contre l'implantation de l'unité de méthanisation de la ferme St-Louis. Elle dénonce notamment le caractère industriel du projet en estimant que, malgré les aménagements récents, la part des déchets traités issus de l'industrie agro-alimentaire ne fera qu'augmenter. L'ADENI pointe également du doigt le manque de cohérence entre le discours du Gouvernement, qui affirme vouloir travailler en étroite collaboration avec les élus locaux et la décision de l'Etat de valider le projet d'unité de méthanisation alors que l'ensemble des conseils municipaux locaux se sont prononcés contre.



la parole à

Gérard Dézempte

Président de la CC LYSED

« Le projet est implanté sur des zones réservées à l'agriculture. Ainsi, les textes semblent avoir été contournés alors qu'il s'agit en fait d'une activité industrielle, donc qui devrait être implantée dans une zone prévue à cet effet. N'est-ce pas une façon de contourner les règles et économiser le prix d'un terrain en Zone Industrielle ? Des élevages d'animaux en batterie ont été réalisés sans les autorisations préalables préfectorales pour apporter des intrants agricoles. A ce jour, le souci réel tient à l'existence de deux plateformes de compostage, qui étaient normalement limitées au traitement des déchets verts, mais qui accueillent des déchets alimentaires sans contrôles des autorités, comme le montrent des photos prises par des riverains. Des odeurs pestilentielles qui émanent de ces plateformes taillées dans l'espace agricole, nuisent aux habitants de notre territoire puisque les nuisances sont selon la météo et le vent, perçues à des kilomètres. De plus, la circulation sur la RD55, déjà largement saturée et provocatrice d'accidents parfois mortels, va encore empirer. Les responsables, bien que prévenus par les élus, n'en tiennent pas compte. Si la méthanisation présente des avantages, les lieux d'implantation des méthaniseurs, devraient être mieux réfléchis, concertés pour être validés par les élus locaux. Pourquoi ne pas synchroniser les besoins et les volontés, par des actions de l'Etat ou des Régions afin d'éviter que l'initiative ne se réduise parfois à des projets dont l'intérêt agricole est limité et fait place à des intérêts mercantiles ? »



▪ Les usines Grammont entre Pont de Chérury et Charvieu-Chavagneux, aujourd'hui exploitées par Prysmian ▪

UN TERRITOIRE, UNE HISTOIRE : Alexandre Grammont, l'industriel qui a bâti notre territoire

Vous savez peut-être, le siège de la CC LYSED est situé le long de l'Avenue de Grammont à Charvieu-Chavagneux. Cette avenue porte le nom d'Alexandre Grammont en l'hommage à ce capitaine d'industrie, qui a façonné au début du 20^e siècle notre territoire.

Vous pouvez de nos jours encore voir les vestiges industriels de ses entreprises entre Charvieu-Chavagneux et Pont de Chérury, autour de la rue des Usines. Le bâtiment abritant la mairie de Charvieu - Chavagneux est par exemple une ancienne maternité construite par Alexandre Grammont. L'histoire de la famille Grammont sur le territoire de la CC LYSED débute

en 1849, lorsque Etienne-Claude Grammont, le père d'Alexandre, crée la Grammonière. Après avoir travaillé pour Duchavany, la 1^{ère} tréfilerie de la région, il décide de se lancer à son tour et développe sa propre usine de tréfilage et laminage industriel. Il s'installe sur les bords de la Bourbe afin de profiter de son débit d'eau pour actionner les machines qui vont modeler l'acier. Les chaînes

de productions produisent des fils d'acier pour la fabrication d'aiguilles, d'armatures de crinoline (la structure métallique maintenant les robes très amples de l'époque) et de baleines de parapluie.

Alexandre Grammont rejoint son père à la direction de la Grammonière en 1890. Homme d'affaires avisé, il cherche à diversifier les activités



▪ Le portrait d'Alexandre Grammont sur les vestiges de sa première usine à Pont de Chéry ▪

de l'entreprise se tournant vers les innovations de son époque. Il rachète des brevets dans les domaines naissants de l'électricité et du caoutchouc. L'usine se lance ainsi successivement dans la production de conducteurs électriques, de transformateurs électriques, de dynamos, de moteurs électriques puis dans les pneumatiques automobiles. L'arrivée d'Alexandre Grammont à la tête des Etablissements Grammont permet un accroissement très important de l'activité. L'entreprise locale devient alors une entreprise de première importance dans l'industrie française. Le nombre d'employés passera d'environ 150 en 1890 à environ 2000 au moment où la 1^{ère} Guerre Mondiale éclate.

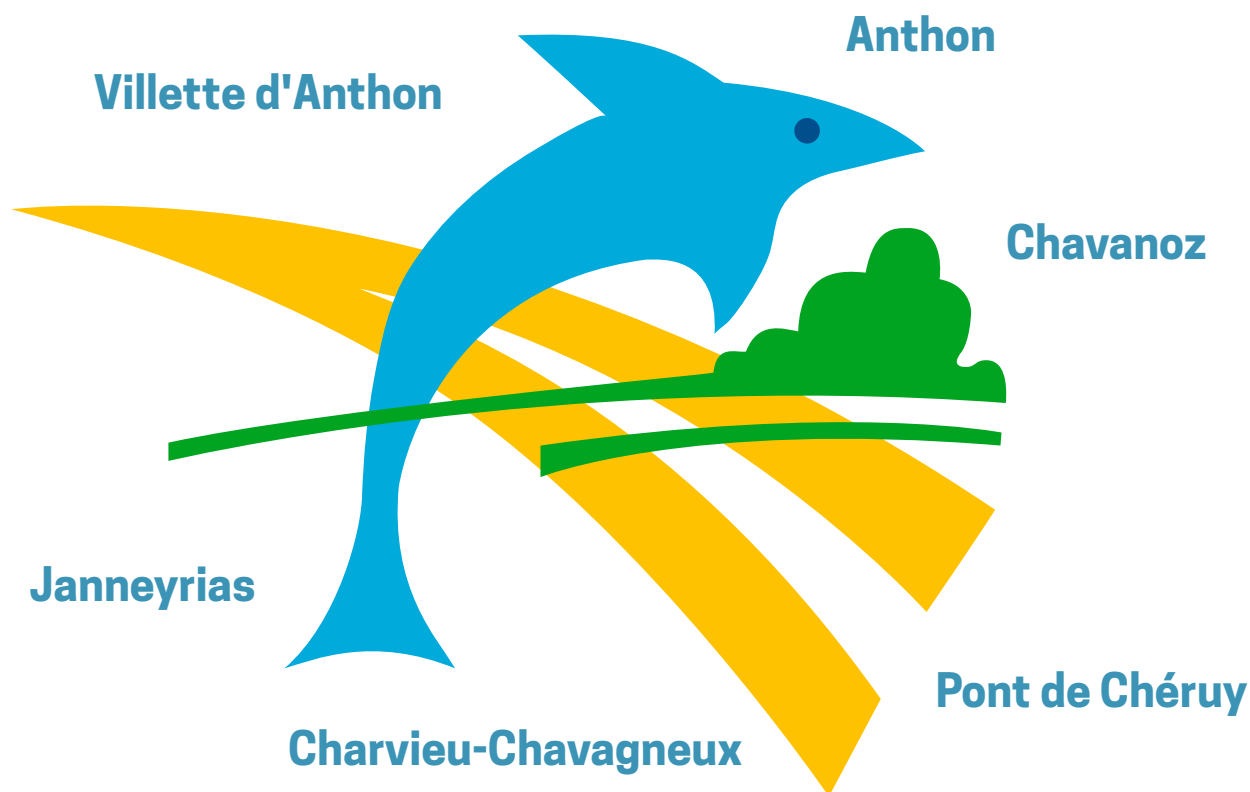
La Grande Guerre va impacter les usines d'Alexandre Grammont. Comme toute l'industrie française, elles vont devoir tourner à plein régime pour soutenir l'effort de guerre. L'entreprise va fournir

à l'armée française les fils téléphoniques et les pneumatiques dont elle a besoin pour se déployer sur le terrain. Grammont va ensuite être amené à se développer afin de construire une ligne de production de douilles d'obus. Elle va également lancer la 1^{ère} chaîne de production industrielle de lampes triodes. Cette nouvelle technologie permet d'amplifier des signaux électriques et l'armée française s'en sert pour développer un système de télécommunication novateur par les ondes radio. Pour faire face à ce surplus d'activité, A. Grammont va devoir faire appel à la main d'œuvre étrangère essentiellement des grecs, des arméniens et des italiens.

Ce contingent étranger s'établira dans les logements que Alexandre Grammont a fait bâtir tout autour de ses usines. Sont ainsi sortis de terre les quartiers d'Habitat à Bon Marché (ancêtre des cités H.L.M.) des Maisons Neuves, du Cantonnement et du Réveil.

Dans une démarche paternaliste, Alexandre Grammont cherche à améliorer les conditions de vie et d'hygiène de ses salariés. Outre les logements pour ses salariés, il fait construire des écoles, une crèche, un hôpital et une maternité. C'est ainsi qu'il modèle les villes de Charvieu-Chavagneux et de Pont de Chéry, que nous connaissons de nos jours.

Alexandre Grammont décède en 1925 à l'âge de 73 ans. Son empire va alors peu à peu s'effriter malgré une tentative de diversification dans la fabrication de postes de radio et de téléviseurs. Les usines de tréfilerie du territoire seront rachetées par Tréfileries & Laminoirs du Havre en 1943. Elles changeront par la suite plusieurs fois de propriétaires. L'usine de Pont de Chéry, fermera ses portes en 2001, sous le giron de Tréfimétaux tandis que l'usine de Charvieu-Chavagneux détenue par Prysmian, est toujours en activité.



Retrouvez toutes les informations relatives à la CC LYSED ainsi que l'actualité intercommunale sur notre nouveau site www.lysed.fr

Tel : 04 72 46 19 80

E-mail : contact@lysed.fr

Communauté de Communes Lyon St Exupéry en Dauphiné
4, Avenue Alexandre Grammont 38230 Charvieu-Chavagneux

Horaires d'accueil : Du Lundi au Vendredi

9H00 à 12H00

13H30 à 17H00